

Sainte-Thérèse, le 3 mai 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant des travaux dans un milieu humide,
Montée Morel à Sainte-Sophie

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 8 octobre 2014, 6 pages
2. Avis de non-conformité du 22 octobre 2014, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (9 pages)

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-10-08 Heure d'arrivée : 13 h 04 Heure de départ : 14 h 07
Inspecteur : Sophie Janelle-Morin Accompagné de :

N° intervention : 300918708 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-15-01-03094-03 N° du rapport d'inspection : 401186902
N° demande : 200412078 Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier de bien-fondé de la plainte du 3 septembre 2014 concernant l'excavation d'une tranchée (en 2010) dans un milieu humide derrière les résidences de la rue Kim.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Lot 2 758 207
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2151788 Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu inspecté :
Cadastre du Québec : 2758027
Municipalité de Sainte-Sophie
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,831708000000;-73,937596000000

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9185-3952 Québec inc.	Propriétaire	134, rue Montpas Sainte-Sophie (Québec) J5J 2Y4	Y2100494

Conditions météo

Faibles averses, 11°C

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 11 Nombre de photos annexées au rapport : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sophie Janelle-Morin avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\janso01\7430-15-01-03094-03\2014-10-08

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Délimitation des travaux et angles de prise de vue des photographies, inspection du 8 octobre 2014.
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Photographies prises lors de l'inspection du 8 octobre 2014.

Échantillons SO

L'inspection fait suite à la réception d'une plainte concernant l'excavation d'une tranchée dans un milieu humide en 2010. Cette tranchée aurait été aménagée en bordure de résidences privées de la rue Kim, pour régler une problématique de reflux d'eau dans leur sous-sol.

À noter que lors de l'inspection, des points GPS ont été relevés à l'aide d'un GPS Dakota 10 de Garmin et la précision de l'appareil variait entre +/- 4 m et +/- 7 m. Ces points ont été géoréférencés à l'aide du logiciel ArcGIS 10.1 de ESRI.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée, je stationne à l'intersection de la rue Kim et de la montée Morel. Je marche en direction sud, derrière les résidences situées à l'est de la rue Kim.

Je constate la présence d'une tranchée d'environ 1,5 m de largeur x 0,5 m de profondeur, sur une longueur d'environ 90 mètres. Celle-ci débute derrière le garage du 53-54. L'eau dans la tranchée est presque stagnante et est recouverte de *Lemna minor*. La présence d'arbustes matures et de végétation herbacée en bordure de la dépression m'indique que les travaux ne sont pas récents (photo 2).

Le milieu environnant a un sol spongieux, recouvert de sphaigne. Je note la présence de nombreuses cuvettes, avec de la litière noire et des résurgences d'eau. J'observe de la mousse à la base des arbres. Leur réseau racinaire se trouve près de la surface. La strate arborescente est principalement composée d'*Acer rubrum* (FACH*) et de *Larix laricina* (FACH). J'identifie également des tiges de *Thuja occidentalis* (NI), de *Tsuga canadensis* (NI) et d'*Abies balsamea* (NI). La strate herbacée est principalement composée de *Cornus canadensis* (NI), de *Gaultheria procumbens* (NI), de *Rhododendron groenlandicum* (OBL) et de beaucoup d'Éricacées.

J'effectue un sondage (S1). Ma tarière s'enfonce sans résistance jusqu'à 86 cm. En la retirant du sol, j'entends un bruit de suction. Je note la présence de tourbe gorgée d'eau, sur une épaisseur de 86 cm. L'horizon tourbeux se poursuit. Le trou se remplit d'eau jusqu'à 5 cm sous la surface du sol.

J'effectue un deuxième sondage (S2). Ma tarière s'enfonce sans résistance jusqu'à 60 cm. Je note la présence de tourbe gorgée d'eau, sur une épaisseur de 60 cm. L'horizon tourbeux se poursuit. Le trou se remplit d'eau jusqu'à 5 cm sous la surface du sol.

Selon le *Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, les caractéristiques biologiques et physiques relevées sur le terrain indiquent que la tranchée a été excavée dans une tourbière.

À la fin de la tranchée, l'écoulement de l'eau se poursuit, en direction sud. Je détermine qu'il ne s'agit pas d'un cours d'eau, puisqu'il n'y a pas de lit d'écoulement bien défini (photo 3). Je suis le ruissellement de surface et constate la présence d'autres sections de tranchée (voir croquis). À plusieurs endroits, l'eau se disperse dans la tourbière, avant de rejoindre à nouveau l'écoulement de surface. L'un des terrains résidentiels, qui n'a pas de tranchée, est en partie inondé.

Je constate que l'écoulement se jette dans un lit d'écoulement situé à environ 250 mètres en aval de la première tranchée (photo 4).

*OLB = obligée des milieux humides, FACH = facultative des milieux humides, NI = non indicatrice, selon le *Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Quoi

En géoréférençant mes points GPS sur le logiciel ArcGIS, je constate que les tranchées ont été aménagées sur les lots 4 246 965, 4 246 966, 4 246 968 et 4 310 933 du Cadastre du Québec. De plus, je constate que le milieu humide est cartographié.

En vérifiant dans le logiciel SAGO, je constate qu'aucune autorisation n'a été délivrée par le ministère. L'excavation de la tranchée dans la tourbière constitue donc un manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Qui

Les travaux ont été réalisés par le promoteur immobilier 9185-3952 Québec inc. En consultant le Registre foncier du Québec, je constate que la compagnie était propriétaire des terrains en 2010. Ensuite, ils ont été vendus à des particuliers, dans le cadre d'un projet résidentiel.

Quand

Selon le plaignant, les travaux ont été réalisés en 2010. La présence d'arbustes matures en bordure de la tranchée appuie cette information.

Pourquoi

Les tranchées ont été excavées, pour régler une problématique d'inondation de certaines résidences.

5 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté que des travaux ont été réalisés sans autorisation dans une tourbière, constituant un manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cependant, les travaux ne sont pas récents (réalisés en 2010). L'intégrité de la tourbière n'a pas été affectée, puisque la végétation observée est saine et la tourbe en bordure de l'excavation est gorgée d'eau, indiquant que la tranchée n'a pas influencé le niveau de la nappe phréatique. Aucun correctif ne sera donc nécessaire.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

 SO

1	Manquement : Travaux sans autorisation dans une tourbière. Référence légale : Article 22 al. 2	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Excavation d'une tranchée dans un milieu naturel, sur une faible superficie.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Faible superficie des travaux. Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Aucune atteinte à l'intégrité de la tourbière.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : La tranchée fait 90 m de longueur, dans une tourbière de grande superficie.	

Facteurs aggravants

 SO

Facteurs atténuants

 SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : **mineur**

Ainsi, je recommande de :

- Envoyer un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, sans demander de correctifs.
- Fermer le dossier.

Rédigé par : Sophie Janelle-Morin

Signature :

Date de signature :

22 octobre 2014

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Steeve Lachance

Fonction : Chef d'équipe par intérim

Signature :

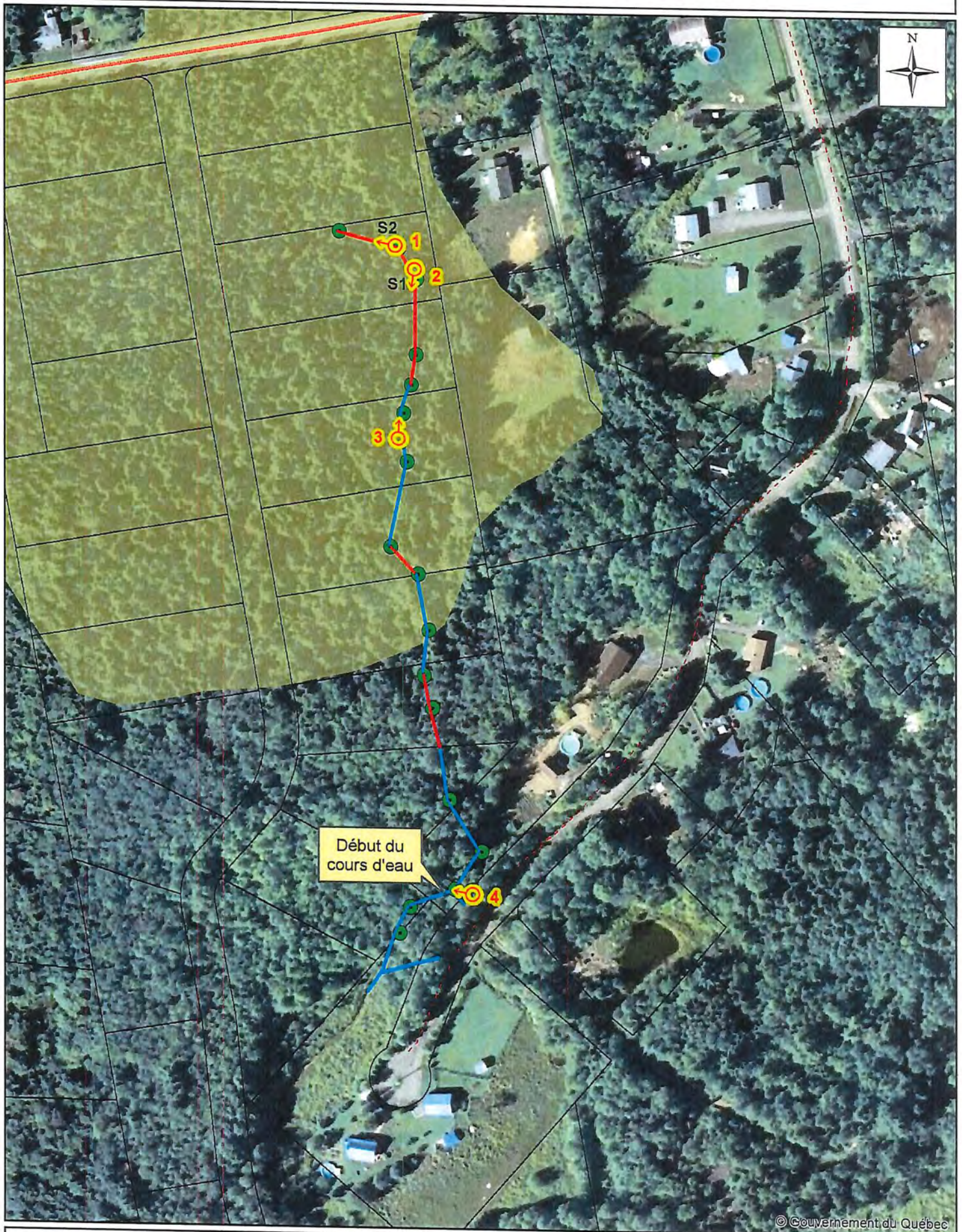
Date : 2014-10-22

Commentaires :





Je suis en accord avec les recommandations formulées :


- Envoyer un avis de non-conformité, sans demander de correctifs
- Fermer le dossier

Délimitation des travaux et angles de prise de vue des photographies, inspection du 8 octobre 2014



LÉGENDE :

-  Point géoréférencé
-  no de la photo et angle de prise de vue
-  Tranchée excavée dans une tourbière
-  Écoulement de surface

Échelle :  Mètres
0 12,5 25 50 75 100 125

Source des données :

Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec
Orthophotographies : © Gouvernement du Québec
ou © Communauté métropolitaine de Montréal

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :
Sophie Janelle-Morin

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec 

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_0310.jpg

Description :

Tranchée débutant derrière le garage de la résidence située au 110, rue Kim.



Photo no : 2

Fichier : IMG_0311.jpg

Description :

L'eau dans la tranchée est presque stagnante et est recouverte de *Lemna minor*. La présence d'arbustes matures et de végétation herbacée en bordure de la dépression m'indique que les travaux ne sont pas récents.



Photo no : 3

Fichier : IMG_0313.jpg

Description :

À la fin de la tranchée, l'écoulement de l'eau se poursuit, en direction sud. Je détermine qu'il ne s'agit pas d'un cours d'eau, puisque le lit d'écoulement n'est pas bien défini.



Photo no : 4

Fichier : IMG_0318.jpg

Description :

L'écoulement se jette dans un lit d'écoulement situé à environ 250 mètres en aval de la première tranchée.



Sainte-Thérèse, le 22 octobre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9185-3952 Québec inc.
A/S Gilbert Montpas, président
134, rue Montpas
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2Y4

N/Réf. : 7430-15-01-03094-03
N/Doc. : 401190389

**Objet : Excavation d'une tranchée dans une tourbière, au projet
domiciliaire de la rue Kim, à Sainte-Sophie.**

Monsieur,


Lors de l'inspection réalisée le 8 octobre 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir excavé une tranchée dans une tourbière, sur les lots 4 246 965 et 4 246 966 du Cadastre du Québec, à Sainte-Sophie. Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2 et article 115.25 (2)

Toutefois, le ministère jugeant que l'intégrité de la tourbière n'a pas été affectée, nous ne vous demandons pas le dépôt d'un plan correctif.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Sophie Janelle-Morin au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 280 ou à l'adresse courriel sophie.janelle-morin@mddelcc.gouv.qc.ca.

SL/sjm



Steve Lachance
Chef d'équipe par intérim
Secteurs hydrique, agricole et municipal